REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN-PEUPLE –UN BUT –UNE FOI

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DOMAINES

Attestation

SPECIMEN

(Valable du 1er janvier au 31 Décembre 2013)

Le Directeur des impôts soussigné, atteste que l'agrément (décret ou arrêté du……..) au statut de l'entreprise Franche d'exportation, accordé à la société…… sise à…… Immatriculée sous le NINEA…… est valide au titre de l'année 2013.

En conséquence la société peut bénéficier des exonérations attachées audit régime sur présentation obligatoire du décret ou arrêté d'agrément et de la présente attestation ou de leur copies conformes.

Le Directeur des impôts

Seynabou Niang Thiam

Nb : *la liste de tous les agréments valides est publiée sur la liste* : www.impotsetdomaines.gouv.sn